

Châtelain de Cracovie, encore plein de vie, à été témoin de la prestation de ce Serment; enfin le Manifeste de la République en 1705. qui renouvelle la Confédération de Sendomir, le Conseil de Grodno aussi de 1705. La Confirmation de la Confédération générale de Sendomir, dans le Congrès général de Wilna en 1710. où la Confédération générale de Sendomir est confirmée mot à mot avec la réserve *juris vetandi*, & la proscription *Candidati electi*; enfin la Constitution de 1717. qui prouve le Traité de 1716. Article VIII. parag. 4. lesquelles Constitutions ont été confirmées à la Diette de Grodno de 1718. de la maniere la plus forte.

Tout ce qu'on vient de rapporter, prouve suffisamment d'un côté le grand soin que cette noble Nation a pris dans toutes les rencontres, pour la conservation de sa précieuse liberté, & le zèle autant que l'averfion qu'elle a témoigné contre les violences d'un Candidat qui a été intrus par la force des Armes pendant la vie d'Auguste II. son légitime Souverain. D'un autre côté, qui sont les véritables amis de la République? Ou la faction qui au mépris des droits de toute une Noblesse libre, veut introduire *Regem ex lege*, un Roi exclu par les loix, ou les Puissances voisines, qui, sans aucun intérêt, & uniquement par affection s'opposent à ces violences dans une République libre. & ne veulent que protéger ceux qui implorent leur secours dans un tems où plusieurs Sénateurs, Ministres d'Etat & Nonces se plaignent, que le Primat & son parti oppriment la liberté en toute sorte de manieres? Ces violences consistent dans les Points suivans.

1. Quo de 300. Nonces qui ont assisté à la Diette de Convocation, chacun d'eux ayant droit de voter, avant qu'il soit permis aux Sénateurs de délibérer & de former une conclusion, à peine 17. ont donné leur
voix,